

TRAVAIL AU NOIR : BAROMÈTRE OUI CARE 2018 - 3^e ÉDITION

POINTS CLÉS ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

- / **Évolution du travail au noir : une tendance à la baisse**
- / **La très forte hausse du travail au gris**
- / **L'ignorance des risques liés au travail au noir**
- / **La méconnaissance du dispositif fiscal**

Le groupe Oui Care publie les résultats de son 3^e baromètre sur le travail au noir réalisé du 28 novembre au 4 décembre 2018. Source Oui Care/Market Audit. Panel de 999 interviews représentatives de la population française*

Le groupe Oui Care, multi-spécialiste leader dans les services à la personne (garde d'enfants, accompagnement des personnes âgées, ménage repassage et jardinage), s'engage depuis sa création dans la lutte contre le travail au noir, véritable fléau économique, social et sociétal. Oui Care rassemble les marques O2 Care Services, France Présence, La conciergerie O2, APEF Services, Interdomicilio, Assidom, Nounou Expert et Silver Alliance.

En 2013, la 2^e édition du baromètre avait mis en évidence l'importance du phénomène.

En 2018, 5 ans plus tard, la 3^e édition a pour objectif de :

- Analyser l'évolution du travail au noir
- Décrypter les pratiques en matière de travail non déclaré
- Mesurer le degré de connaissance des répondants

LE TRAVAIL AU NOIR EN FRANCE



C'est le manque à gagner pour l'Urssaf causé par le travail au noir en France en 2012. La fraude aux prestations sociales (RSA, allocations familiales, indemnités maladies, etc.), elle, ne s'élève qu'à 2 ou 3 milliards d'euros.



La part du PIB représentée par le travail au noir en France

(source rapport du CESE 2014 sur les conséquences économiques, financières et sociales et l'économie non déclarée)
https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2014/2014_15_consequences_economie_non_declaree.pdf



Du travail au noir concerne le secteur du BTP.



C'est le montant des redressements opérés en 2017 par les Urssaf pour les entreprises utilisant du travail dissimulé. Soit un recouvrement des sommes de seulement 11%.

EN EUROPE



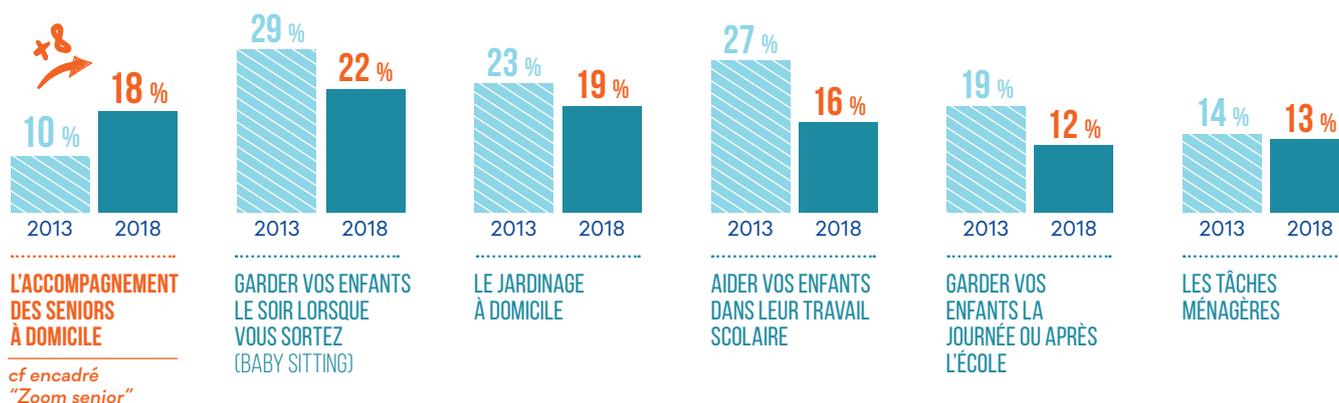
Selon une enquête de 2014 de la Commission Européenne, **11% des européens soit un européen sur dix** avouent avoir eu recours au travail au noir au cours de l'année écoulée.

*Source ACOSS

EN 2018, 41% DES FRANÇAIS ONT ENCORE RECOURS AU TRAVAIL AU NOIR OU AU GRIS

ÉVOLUTION DU TRAVAIL AU NOIR, UNE FORTE HAUSSE CHEZ LES SENIORS

La tendance générale est à la baisse concernant le recours au travail au noir sur l'ensemble des services à la personne **exception faite de l'accompagnement des seniors qui connaît une hausse de 8 points.**



TRÈS FORTE HAUSSE DU TRAVAIL AU GRIS

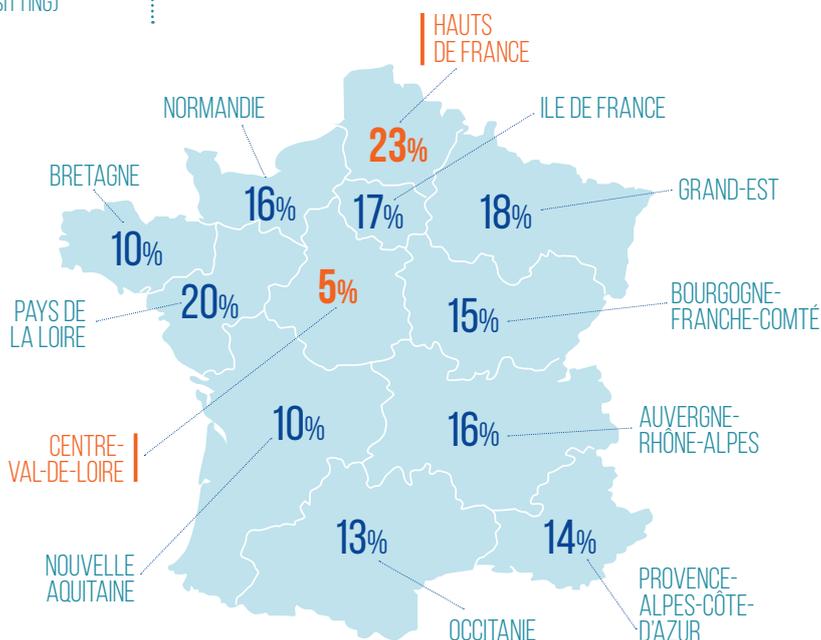
Alors que le travail au noir tend à baisser, le travail dit "au gris" est quant à lui en augmentation sur l'ensemble des activités des services à la personne. On parle de travail au gris quand seule, une partie des heures travaillées est déclarée.

PART DU TRAVAIL AU GRIS SUR LES DIFFÉRENTS SERVICES À LA PERSONNE



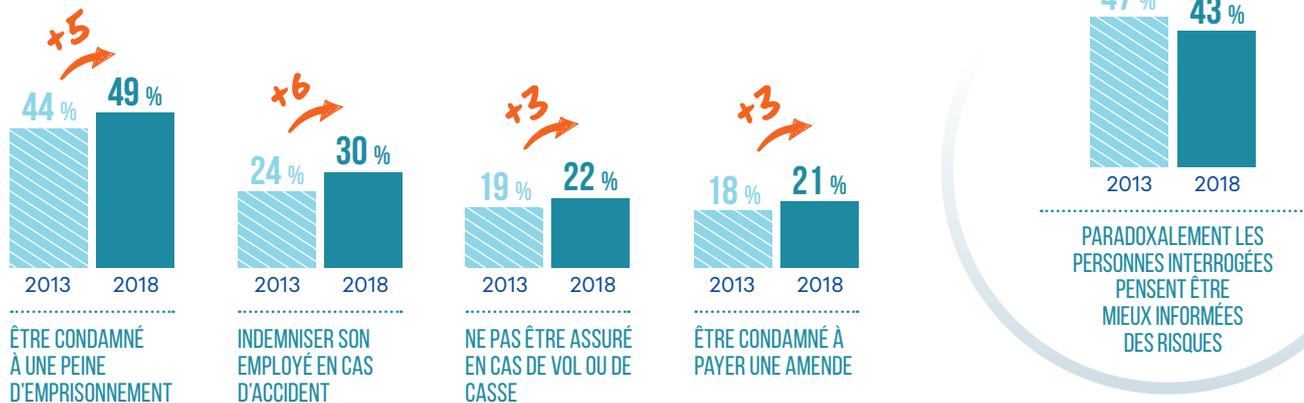
*Par rapport à 2013

LES CHIFFRES PAR RÉGIONS



IGNORANCE DES RISQUES ENCOURUS, DES CHIFFRES EN HAUSSE

De plus en plus de personnes sous estiment, voire ignorent, les risques encourus en cas de travail non déclaré.



Cette méconnaissance des risques est liée, pour partie, aux employeurs qui ne se considèrent pas comme tels, ne perçoivent pas leur employé à domicile comme un salarié.

MÉCONNAISSANCE DU DISPOSITIF FISCAL ET DÉGRADATION DE L'INFORMATION

La méconnaissance du dispositif fiscal s'est accentuée depuis 2013 et se double d'une dégradation de l'information liée aux avantages fiscaux et financiers pouvant être accordés.



Les services à la personne : un secteur très féminisé

Des études comme le Crédoc révèlent que les services à la personne représentent 5 % de l'emploi en France et que 25 % des travailleurs non déclarés sont issus de ce secteur. Par conséquent, s'agissant d'un secteur très féminisé, se pose la question du travail au noir chez les femmes.

Pour toutes celles qui n'ont pas de revenus déclarés, les conséquences directes et indirectes, à moyen et long terme sont nombreuses : pas de protection sociale, pas de cotisation à la retraite, pas de droit au chômage, et aussi l'impossibilité de présenter des garanties nécessaires pour l'obtention d'un logement, d'un prêt, ...



CHEZ OUI CARE, PLUS DE 90% DES SALARIÉS SONT DES FEMMES.

Autant d'incidences qui fragilisent et précarisent davantage les femmes et font dire à Guillaume Richard, PDG du groupe Oui Care qui emploie 17 500 salariés dont plus de 90 % sont des femmes que **"Le travail au noir est un facteur d'aliénation de la femme"**.

ZOOM SENIOR

Pour Anaïs Favard, responsable pôle seniors chez O2 Care Services (une marque du groupe Oui Care), "cette hausse du travail illégal s'explique en premier lieu par la hausse démographique des seniors et donc des besoins en matière de services à domicile.

Entre 2013 et 2018, la population âgée, ayant possiblement besoin de services à domicile, est passée de 17,6% à 20% de la population (Source INSEE). Ce phénomène va s'amplifier dans les années à venir.

Autre raison de cette hausse, les personnes âgées et leur entourage retardent au maximum le moment où il faudra faire appel à un(e) auxiliaire de vie à domicile. Dans ce laps de temps, c'est le système "débrouille" qui prévaut avec le recours à une aide non qualifiée et non déclarée (famille, entourage type voisin, enfant, ...). Ce système n'est pas sans risque de conséquence notamment lié à l'âge et à la santé de cette population."



care services

ZOOM JARDINAGE

Le taux des prestations jardinage réalisées de manière illégale, c'est à dire au noir et au gris, est passé de 40% en 2013 (23% au noir + 17% au gris) à 48% en 2018 (19% au noir + 29% au gris), soit près d'une prestation sur deux.

Selon Pierre-Charles Garrigues, responsable jardinage chez O2 Care Services (une marque du groupe Oui Care), "Cette hausse s'explique notamment par le fait qu'il s'agisse d'une prestation répondant à un besoin ponctuel.

Autre raison, les tarifs élevés de ces prestations nécessitant du matériel.

Pourtant les risques liés à cette prestation sont nombreux et concernent en premier chef l'employeur. Le premier et le plus important étant le risque d'accident. En cas d'accident, l'employeur devra rembourser à la Sécurité Sociale les frais de santé engagés, plus une indemnisation pour préjudices subis voire une rente à vie en cas de handicap.

C'est un réel paradoxe, car si les prestations de jardinage sont très exposées au travail au noir, c'est aussi le métier des services à la personne qui enregistre le plus fort taux d'accidents et surtout, d'accidents graves (près d'1 accident sur 10).

L'employeur risque également des poursuites pour recours au travail non déclaré, avec un risque d'amende de plusieurs dizaines de milliers d'euros et d'emprisonnement."



care services

MÉTHODOLOGIE

Cible : 999 interviews représentatives de la population française en termes de genre, âge, PCS et région.

Interviews réalisées en ligne

Date du terrain : du 28 novembre au 4 décembre 2018

CONTACTS PRESSE

Contact Oui Care

Corinne DARBELLAY
Mob : 06 23 46 82 67
Mail : presse@ouicare.com

Contacts KBZ Corporate

Sandra TRICOT
Mob : 06 65 85 85 65
Mail : stricot@kbzcorporate.com

Laurence MARTIN
Mob : 06 47 69 85 99
Mail : lmartin@kbzcorporate.com

À PROPOS DE OUI CARE

N°1 des services à domicile en France, le Groupe Oui Care est composé de 8 marques : O2 Care Services, France Présence, La Conciergerie O2, APEF Services, Interdomicilio, Assidom, Nounou Expert et Silver Alliance. Le Groupe Oui Care est aujourd'hui le 1^{er} réseau multi-marques français spécialisé en entretien du domicile (ménage, repassage, jardinage), garde d'enfants, accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap, et conciergerie de proximité. Avec le "care" au cœur de ses préoccupations, le Groupe porte une attention permanente à l'épanouissement de ses 17 500 salariés et contribue au bien-être de 100 000 clients. En 2018, le Groupe Oui Care a réalisé un volume d'affaires de 300 millions d'euros.